

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale extraordinaire du 12.10.2021

- Présidence** : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
- Présents** : 64 citoyens
- Majorité** : 33
- Scrutateurs** : MM. Pascal Zwahlen et Michel Favre
- Excusés** : MM. Jean-Philippe Doutaz et Jean-Claude Spicher

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

« Soyez les bienvenus à cette Assemblée communale extraordinaire.

Durant quatre ans, nous avons travaillé et réfléchi au projet de fusion du Grand Fribourg pour aboutir au vote consultatif du 26 septembre dernier qui demandait si oui ou non les citoyennes et citoyens de Corminboeuf voulaient poursuivre le processus. Vous connaissez les résultats, ils sont clairs et le Conseil communal en a pris acte avec regret, en relevant le fort taux de participation et la netteté des résultats, dans toutes les communes, qui ne laissent guère de place à l'interprétation. La date de cette Assemblée a été choisie précisément pour pouvoir vous présenter les réflexions du Conseil communal à la suite de ce vote consultatif, ce sera l'objet du point 5 de l'ordre du jour.

Nous vous remercions de bien vouloir vous plier aux directives du plan de protection qui nous oblige à garder le masque durant toute l'assemblée. Merci de ne pas déplacer les chaises. Les mesures sanitaires nous imposent également de renoncer au traditionnel verre de l'amitié à l'issue de la séance. Vous voudrez bien sortir par la porte de secours derrière vous et non par la buvette comme il est de coutume. »

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 24 septembre 2021 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 2 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer. Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose **MM. Pascal Zwahlen et Michel Favre**.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote. Il y a 64 citoyens ayant le droit de vote ce soir. La majorité est de 33 voix.

Quelques personnes se sont excusées, leur nom sera porté au procès-verbal.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prend la parole, elle voudra bien attendre le micro, garder le masque et annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention. Les membres du Conseil communal peuvent enlever leur masque quand ils parlent.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 18.05.2021

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18.05.2021 à l'unanimité.

2. Election complémentaire à la Commission de naturalisation

A la suite du déménagement de Monsieur Cédric Milan, membre de la commission de naturalisation, un poste est à repourvoir. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Monsieur Daniel Angéloz** pour la présentation de la candidate, Mme Natalie Serna.

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie Monsieur Angéloz et demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

Conformément à l'article 19 alinéa 2 de la loi sur les communes, s'il n'y a pas plus de candidats que de postes, l'élection est tacite sauf si 1/5 des membres présents demandent un scrutin de liste. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** demande si c'est le cas. Ce n'est pas le cas.

Mme Anne-Elisabeth Nobs propose d'élire par acclamation la candidate proposée, Mme Natalie Serna.

3. Approbation des règlements

L'Assemblée communale doit approuver deux règlements : celui des finances communales, rendu nécessaire par la nouvelle Loi sur les finances communales et le règlement sur le droit de cité, imposé par les modifications légales intervenues récemment.

3.1. Règlement des finances communales

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable du dicastère des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** de la commission financière pour son préavis : « *La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le nouveau règlement MCH2.* ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Claude Mindel a comparé le règlement communal avec ceux des communes voisines. Il a une remarque au sujet de l'Art. 7 où un montant de CHF 200'000 est mentionné. Il souhaite que le montant de CHF 50'000 soit gardé sans quoi il votera non au règlement des finances.

M. Christian Vorlet indique que ce montant a été prévu pour ne pas convoquer trop régulièrement l'Assemblée. Il précise également que c'est la commission financière qui a proposé le montant de CHF 200'000.

Mme Anne-Elisabeth Nobs ajoute que les grands projets sont parfois difficiles à estimer et qu'une marge de + ou - 10% est admise.

M. Saverio Akbas aimerait que la différence entre crédit additionnel et crédit supplémentaire soit encore une fois expliquée.

M. Christian Vorlet explique que le crédit additionnel est demandé pour un dépassement du montant voté pour un investissement et que le crédit supplémentaire est demandé pour un dépassement du montant budgétisé sur un compte de résultats (anciennement compte de fonctionnement).

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose à l'Assemblée de passer au vote, celles et ceux qui approuvent ce règlement sont priés de le manifester en levant la main.

Au vote, l'Assemblée communale a approuvé ce règlement par 53 oui 6 non et 5 abstentions

3.2 Règlement sur le droit de cité

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Isabelle Bussey**, responsable du dicastère sociétés locales et sécurité.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** de la commission financière pour son préavis : « *La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le nouveau droit de cité.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Saverio Akbas demande si ce sont seulement les émoluments qui sont modifiés.

Mme Isabelle Bussey répond que ce sont principalement les émoluments qui sont modifiés ainsi qu'une adaptation aux nouvelles lois.

M. Guy Roger Kamsu Ngne demande ce qui justifie l'augmentation des coûts ?

Mme Isabelle Bussey répond que les fourchettes sont à appliquer. Les frais ont été adaptés selon les propositions du SAINEC (Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil).

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que même avec les nouveaux émoluments, les frais ne sont pas couverts pour une séance de commission réunissant 5 membres et une secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose à l'Assemblée de passer au vote, celles et ceux qui approuvent ce règlement sont priés de le manifester en levant la main.

Au vote, l'Assemblée communale a approuvé ce règlement par 60 oui 2 non et 2 abstentions

Une citoyenne arrive. Le nombre de personnes présentes à l'Assemblée est de 65.

4. Investissements

4.1 Crédit pour le remplacement de l'éclairage du terrain de foot

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Isabelle Bussey**, responsable du dicastère sociétés locales et sécurité.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetz** de la commission financière pour son préavis : « *La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 219'000. — afin de remplacer l'éclairage actuel des deux terrains de foot.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Jacques Schmidt demande s'il a été pensé à recycler le matériel changé.

Mme Isabelle Bussey indique que le matériel est en très mauvais état.

M. Guy Roger Kamsu Ngne demande la durée de l'amortissement.

Mme Isabelle Bussey indique que la durée d'amortissement est de 6 ans.

M. Bernard Schwegler demande pourquoi la mention de la subvention de l'Association suisse de football (ASF) est au conditionnel.

Mme Isabelle Bussey indique que le 20% a été indiqué par téléphone et qu'elle attend la confirmation écrite.

M. Saverio Akbas demande si l'option de ne changer que les projecteurs a été évoquée.

Mme Isabelle Bussey indique que le cas a été étudié. Les mâts ont passé 30 ans et ne supporteraient pas le poids des nouveaux projecteurs. Il n'y avait pas de technologie pour des mâts aussi vieux. Lorsque la commune a demandé combien de temps pourraient tenir les mâts

actuels avec les nouveaux projecteurs, l'entreprise a refusé de s'engager. Il s'agit d'une question de sécurité.

M. Saverio Akbas demande si le Conseil communal a constaté en personne de l'état de l'éclairage.

Mme Isabelle Bussey indique que le Conseil a travaillé main dans la main avec le Football Club. C'est le Groupe E qui a contacté le Conseil car il devenait difficile d'assurer la maintenance de l'installation.

Mme Isabelle Bussey indique que les critères pour le choix de l'entreprise se sont concentrés sur la proximité, la proposition de la technologie la plus moderne et le service après-vente.

M. Saverio Akbas demande si l'ASF subventionne également les mâts. La réponse est non, l'ASF ne subventionne que les projecteurs.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose à l'Assemblée de passer au vote, celles et ceux qui approuvent cet investissement sont priés de le manifester en levant la main.

Au vote, l'Assemblée communale a approuvé ce règlement par 63 oui 0 non et 2 abstentions

4.2 Crédit pour la réalisation d'un nouveau bouclage sur le réseau d'eau potable, avec alimentation de l'Art. 5 RF, route du Centre

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Chantal Angéloz**, responsable du dicastère des eaux et de l'environnement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** de la commission financière pour son préavis : « *La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 130'000. — afin de réaliser un nouveau bouclage sur le réseau d'eau potable, avec alimentation de l'art. 5 RF, route du Centre.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Bernard Schwegler demande pourquoi la promotion ne prend pas en charge les travaux. **Mme Chantal Angéloz** répond que la commune a l'obligation de fournir les bornes hydrantes et de l'eau. Une convention est en cours de préparation pour une participation pour les travaux de génie civil. La conduite est en éternit et elle doit être changée car supportant mal les mouvements, elle pourrait se fissurer. Il faut changer cette canalisation. Cela permettra à la commune d'améliorer le réseau d'eau potable.

Mme Anne-Elisabeth Nobs ajoute que le promoteur devra payer passablement de taxes pour le raccordement ce qui permettra aussi de financer ces travaux.

M. Alain Morand estime que le taux d'intérêt est élevé.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'investissement est prévu sur 50 ans, 2% semble raisonnable.

M. Eric Pletinckx demande pourquoi faut-il voter ce soir sur cet investissement alors que tous les éléments ne sont pas connus.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la plupart des éléments sont connus, la convention est prête, le projet est prêt, les plans ont été mis à l'enquête. Pour pouvoir commencer les travaux, il faut avoir l'approbation de l'Assemblée.

M. Jacky Genoud demande quel sera l'impact sur la circulation lors des travaux et quels seront les impacts pour les habitants de Corninboeuf.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'installation du chantier se fera sur la parcelle et que toutes les mesures seront prises pour minimiser les impacts.

Mme Chantal Angéloz relève que le Conseil communal est attentif à la sécurité des enfants qui traversent.

M. Saverio Akbas demande si la route est affectée. La réponse est non.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose à l'Assemblée de passer au vote, celles et ceux qui approuvent cet investissement sont priés de le manifester en levant la main.

Au vote, l'Assemblée communale a approuvé ce règlement par 59 oui 0 non et 6 abstentions

4.3 Crédit complémentaire pour le passage en pousse-tube des nouveaux collecteurs d'eaux claires et usées de l'Art. 5 RF, route du Centre

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Chantal Angéloz**, responsable du dicastère des eaux et de l'environnement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** pour le préavis de la commission financière concernant cet investissement : « *La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit complémentaire demandé de CHF 220'000. — pour le passage en pousse-tube des collecteurs nécessaires.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Saverio Akbas demande comment c'est possible ce manque de collaboration entre le canton et la commune.

Mme Anne-Elisabeth Nobs relève qu'il y a une opposition de principe à faire une tranchée dans cette route. Cette question n'a pas été clarifiée avant. Ce point n'était pas connu des ingénieurs.

Mme Chantal Angéloz indique que la route appartient au canton mais les canalisations appartiennent à la commune. C'est le canton qui décide.

M. Saverio Akbas demande si c'est dû au nouveau bitume insonorisé ou s'il y aurait eu le même problème sans bitume.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que ce n'est pas une question du nouveau bitume. Le canton ne souhaite pas que la commune touche au coffre de la route. Ceci n'était pas connu, ni du bureau d'ingénieurs, ni de la commune.

M. Bernard Schwegler estime que cela pose la question de la compétence du bureau d'ingénieurs.

Mme Véronique Piller demande si à la suite de ces travaux, un plan clair sera établi pour connaître la situation des arrivées des eaux des propriétés jusqu'aux canalisations communales. Après avoir vécu des inondations assez graves à la rte du Centre 35, une recherche par colorant aurait dû être faite mais ils n'étaient pas en mesure de la faire car les plans n'étaient pas actuels.

Mme Chantal Angéloz indique qu'à l'époque les propriétaires se raccordaient à un point de raccordement sans plan. L'emplacement des collecteurs est connu au fur et à mesure des travaux. Lorsqu'il y a des nouvelles constructions les plans sont répertoriés et inscrits.

Mme Véronique Piller demande si ceci sera effectué petit à petit. Là où ils habitent la construction n'est pas neuve et n'est pas en séparatif.

Mme Chantal Angéloz indique que ce secteur n'est pas encore en séparatif et qu'il n'est pas prioritaire. Les canalisations et les collecteurs sont encore en bon état.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose à l'Assemblée de passer au vote, celles et ceux qui approuvent cet investissement sont priés de le manifester en levant la main.

Au vote, l'Assemblée communale a approuvé ce règlement par 59 oui 0 non et 6 abstentions

5. Information Fusion du Grand Fribourg

Le 26 septembre dernier, les citoyennes et citoyens des neuf communes impliquées dans le processus de fusion du Grand Fribourg ainsi que deux communes observatrices ont pu donner leur avis quant à la poursuite de ce processus. Le résultat de ce vote consultatif est présenté à l'Assemblée. Les deux communes observatrices ne souhaitent pas intégrer le périmètre de fusion et six des neuf communes refusent de continuer les travaux. Le Conseil communal a pris acte de ces résultats. Avec regret. Selon l'analyse du Conseil communal, le projet semblait trop grand, trop abstrait, trop éloigné des préoccupations immédiates des citoyennes et citoyens. Le Conseil communal a donc décidé de demander le retrait de notre commune du périmètre de fusion. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** donne à l'Assemblée la lecture du courrier envoyé au Président de l'Assemblée constitutive.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée constitutive

Le vote consultatif du 26 septembre 2021 n'a malheureusement pas apporté le soutien demandé au projet de fusion du Grand-Fribourg. Le Conseil communal a pris acte avec regret du résultat très nettement négatif dans la commune de Corminboeuf, mais également dans cinq autres communes du périmètre initial ainsi que dans les deux communes observatrices.

Ce résultat est sans appel et il n'est pas utile d'explorer différents scénarii pour la poursuite de la participation de notre commune dans le processus de fusion. Ainsi, le Conseil communal, après réflexion, a décidé de demander à l'Assemblée constitutive d'exclure la commune de Corminboeuf du périmètre de fusion.

Les délégués corminois à l'Assemblée constitutive ont apprécié l'esprit constructif qui a régné dans les groupes de travail et se sont toujours efforcés d'apporter des solutions constructives aux problématiques soulevées. Ils n'ont ménagé ni leur énergie, ni leur temps, et c'est pour eux aussi un crève-cœur de voir ce projet échouer ainsi.

Nous restons à votre disposition pour toute information et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée constitutive, nos salutations distinguées. »

Les différentes communes ont jusqu'à fin octobre pour transmettre leur position, et il reviendra à l'Assemblée constitutive qui siègera le 25 novembre de décider de la suite à donner à ce processus.

6. Présentation REPER – éducateur de rue

L'Assemblée a été informée que le Conseil communal avait établi un partenariat avec l'Association REPER pour entrer en contact avec les jeunes. Le Conseil communal a invité deux de ses membres à venir présenter leur travail au sein de la commune.

Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à **Messieurs Adrien Oesch** et **Onur Songur**.

7. Divers

M. Jonathan Collaud annonce que la commune a renouvelé avec succès son label « Cité de l'énergie ». Une cité de l'énergie est une ville ou une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Ce n'est pas le fait de pouvoir garder le panneau qui est important, ce qui importe ce sont les actions qui ont été mises en place ou qui sont en train d'être mises en place. Par exemple la mise en place d'une commission de l'énergie, le service Mobility et la subvention de vélos électriques, la réduction des consommables et de l'énergie au sein de la commune, diverses informations aux citoyens pour avoir des gestes durables et diverses mesures menées ces dernières années. En tant que Conseiller communal en charge du dicastère de la durabilité et de l'environnement, il ne peut que se réjouir de la direction prise par la commune.

M. Boris Bek-Uzarov fait un appel pour trouver des bénévoles pour la distribution des repas à domicile pour renforcer l'équipe en place. L'engagement moyen est d'une fois par semaine et serait de 11h00 à 12h30.

M. Daniel Angéloz rappelle sa question de la mise en zone 30 km/h de la route d'Amont et il aimerait savoir ce qu'il en est car cela fait un moment que les études et les comptages ont été faits et que le rapport d'ingénieur est sorti.

M. André Bruderer indique que c'est un sujet qui prend du temps. Le Conseil avait donné en étude la zone 30km/h pour les routes de Givisiez et d'Amont. Il a reçu l'information du Service des Ponts et Chaussées qu'un nouvel arrêt bus sera fait sur la route de Belfaux, à la bifurcation qui descend sur la route d'Amont. Le projet change les différents accès (entreprise de paysagiste, la ferme) et le Conseil doit réétudier la suite. D'abord l'arrêt de bus devra être fait avant que la route d'Amont puisse être réadaptée.

M. Daniel Angéloz est persuadé que les gens dérangés par le bruit et la circulation seront contents de savoir que la commune disposera d'un arrêt de bus correct.

Mme Aurélie Gendre parle de la sécurité des enfants. Une ligne de pedibus a été créée justement à cet emplacement. Elle souhaiterait que des feux ou quelque chose soit mis en place pour aider les enfants à traverser. Les enfants arrivent seuls au pedibus. Il est pris note de la demande.

Mme Emily Fleury indique qu'elle a été bénévole pour les repas à domicile durant 6 mois et a pu elle-même constater ce manque de bénévoles. Elle demande ce qu'il en est du nouveau flyer créé pour la recherche de bénévoles.

M. Boris Bek-Uzarov indique qu'il s'agit d'un couac et que le flyer sera réédité sur le site.

M. Charly Bérard demande pourquoi la route du centre n'a pas été rénovée dans sa totalité, spécialement devant le St-Georges et le garage Baechler.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Service des Ponts et Chaussées (SPC) a décidé de mettre les arrêts de bus en conformité avec la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). La proposition du SPC ne correspondait pas aux attentes du Conseil et n'a pas été mise à l'enquête. Des discussions ont été entamées. Cette portion a été laissée en stand-by jusqu'à ce que des décisions soient prises par rapport aux arrêts de bus.

M. Henry Castella a participé le 13 novembre 2019 à un forum de discussion sur le thème de la commune durable. Il aimerait savoir où en est la commune sur ces points de la commune durable.

M. Jonathan Collaud indique que la plupart des points relevés ont été repris dans le plan d'actions de la Cité de l'énergie. Il demande si M. Castella souhaiterait une check-list de ce qui a été fait ou ce qu'il reste à faire.

M. Henry Castella demande si une nouvelle discussion est prévue. Par exemple le covoiturage, la diminution de l'éclairage public, l'incitation à la population de l'abandon de l'utilisation de produits chimiques.

M. Jonathan Collaud propose de faire un compte rendu point par point à la prochaine assemblée. Si un domaine intéresse M. Castella, il l'invite à venir en discuter avec lui directement car beaucoup d'éléments sont discutés au sein des commissions.

Mme Aurélie Gendre demande si les employés de la commune pourraient aller servir les repas à domicile pour ces personnes qui en ont vraiment besoin. Les bénévoles actuels sont beaucoup sollicités et sont très stressés. Quelle est la solution du Conseil ?

M. Boris Bek-Uzarov indique avoir consulté les communes limitrophes, Corminboeuf n'est pas la seule à rencontrer les difficultés à recruter des bénévoles. Le Conseil réfléchit à diverses solutions pour d'un côté soulager les citoyens qui ont besoin de ce service et d'un autre côté ne pas surcharger les bénévoles.

M. Guy Roger Kamsu Ngne indique que le site internet de la commune a été offline durant quelques semaines. La commune a-t-elle pris des mesures contre le piratage ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le prestataire a eu un problème majeur au niveau de ses serveurs. Un nouveau site internet est en cours de réalisation et sera lancé si possible en décembre. Un audit de la sécurité informatique sera effectué sous peu.

M. Claude Mindel est reconnaissant que le Conseil communal ait ajouté une Assemblée communale extraordinaire. Il souhaiterait continuer avec 3 Assemblées annuelles.

Il relève que les représentants des sociétés ne font plus partie du projet de la nouvelle halle et trouve cela dommage. Les citoyens ont été informés qu'un projet sera présenté à toute la population. Il demande que le projet présenté en Assemblée ne soit pas le projet définitif mais que les citoyens puissent encore intervenir s'il devait y avoir quelque chose de particulier. Les sociétés utilisent cette halle régulièrement et doivent être intégrées.

M. Alain Lunghi informe qu'un préprojet est en préparation. Tous les acteurs importants qui utilisent la salle seront pris en considération et convoqués en décembre ou janvier 2022.

Une citoyenne qui habite à la Clé des Champs et indique qu'elle a été constamment dérangée par le basket.

Mme Isabelle Bussey indique qu'un règlement a été préparé par le Conseil communal pour cadrer les horaires et indiquer les règles à suivre. Il n'est pas possible d'interdire l'accès au terrain. Il s'agit d'une place publique. Le Conseil communal a été d'accord de mettre le terrain à disposition pour une manifestation avec une clause spécifiant l'interdiction de mettre de la musique. Le Conseil prend acte que cela n'a pas été respecté. Le règlement va être affiché au terrain de basket et sur toute la zone sportive proche des établissements scolaires.

M. Eric Pletinckx demande le point de vue du Conseil communal au sujet de l'annulation du camp de ski et son influence dans la décision.

M. Thomas Gentil indique que l'annulation du camp de ski est une déception pour tous les écoliers et pour le corps enseignant. Le Conseil a pris note de la décision de l'école. Le service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) a donné un délai aux communes

de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) a donné un délai aux communes au 1^{er} octobre pour indiquer si le camp de ski est maintenu ou pas. Même si le délai était tôt, l'école a souhaité le respecter. Chaque commune organise un camp de ski de manière différente. Pour Corminboeuf, le camp comprend les élèves de 5 à 8H, ce qui représente plus de 120 élèves. Les recommandations sont assez strictes. Elles disaient qu'à partir de 100 élèves, il fallait former des petits groupes de 20 élèves qui ne devaient pas se mélanger. L'hôtel n'est pas réservé exclusivement à l'usage des écoliers de Corminboeuf. Il ne fallait pas d'échanges avec d'autres personnes et le respect de la distance d'1,5m en tout temps, même sur les pistes de ski, devait être garanti. Le Conseil communal a compris et pris note de la décision de l'école. Des camps alternatifs avec nuitées seront organisés par petits groupes.

M. Gilles Courtois demande si la commune envisage de subventionner les propriétaires pour les encourager à investir dans des installations photovoltaïques.

M. Jonathan Collaud indique que le canton offre des subventions sur des objets qui ne sont pas déjà subventionnés par d'autres entités. La réponse est non.

M. Saverio Akbas demande s'il a été pensé d'octroyer une subvention pour l'achat d'une voiture électrique.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que non. Pour être incitative la subvention devrait être élevée. Il existe déjà une incitation au niveau des impôts qui sont moindres.

M. Saverio Akbas revient sur le remplacement de l'éclairage des terrains de foot et demande si le rapport démontrant que les mâts ne supporteraient pas les nouveaux projecteurs peut être publié ?


Il est invité à venir à l'administration pour le consulter.

Pour terminer, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie l'Assemblée pour l'observation des mesures sanitaires, aussi restrictives soient-elles. Elle tient également à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie les membres du corps des sapeurs-pompiers et du corps enseignant pour leur indéfectible engagement et leur travail toujours apprécié. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie aussi ses collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant leurs séances.

Mme Anne-Elisabeth Nobs annonce d'ores et déjà l'Assemblée ordinaire du 14 décembre.

Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale extraordinaire à 21h25.

La Syndique


A.-E. Nobs



La Secrétaire


S. Aïoutz